

Avis 13-319 du personnel des ACVM Mise à jour du Manuel du déposant SEDAR

Introduction

Le Règlement 13-101 sur le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) (le « Règlement 13-101 ») intègre par renvoi le Manuel du déposant SEDAR (le « Manuel »). Une nouvelle entente de services a été conclue avec Conseillers en systèmes d'information et en gestion CGI Inc. (« CGI ») concernant l'hébergement et l'exploitation du système SEDAR. La nouvelle version du Manuel tiendra compte de ce changement. Le personnel des ACVM publie le présent avis afin d'informer les utilisateurs qu'elle sera disponible à compter du 13 janvier 2014.

Version 8.5 du Manuel

La nouvelle version du Manuel renferme des mises à jour et de nouvelles indications sur divers sujets, notamment:

- une mise à jour des coordonnées du poste de service des ACVM;
- une mise à jour des formulaires SEDAR afin de corriger les coordonnées;
- une mise à jour du Manuel et des formulaires SEDAR 1 et 2 afin de corriger l'information sur la licence du logiciel SEDAR;
- une mise à jour de l'Annexe B, Catégories et types de dossier électronique afin de la faire correspondre à la version 8.5 de SEDAR;
- une modification de l'Annexe D, Frais d'utilisation SEDAR afin de diriger les utilisateurs vers le Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI et d'autres règlements semblables.

La version 8.5 du Manuel correspond à la plus récente version de SEDAR, qui sera mise en œuvre le 13 janvier 2014. On pourra la consulter à partir du site Web de SEDAR au www.sedar.com.

Renseignements

Pour toute demande de renseignements postérieure au 13 janvier 2014, veuillez communiquer avec le poste de service des ACVM, au 1-800-219-5381, ou l'autorité en valeurs mobilières du territoire intéressé.